L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 16 MARS 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

M. l'Editeur de l'Abeille,
Veuillez annoncer qu'un grand nombre de votans sont décidés à soutenir M. JOHN CULBERTSON, comme le candidat de leur choix pour la place de recorder de la 1ère municipalité, à la prochaine élection.

Monsieur l'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre feuille que Mr. FELIX LABATUT est candidat pour la place de Recorder de la première municipalité, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Mr. J. B. Perrault a été nommé hier, caissier de la Banque des Citoyens; ses appointemens sont fixés à dix mille piastres par an. Les talens dont M. Perrault a fait preuve dans le cours de ses fonctions comme caissier de la Banque de l'Union lui ont valu le nouvel emploi qu'il occupe et que l'on peut considérer comme le plus lucratif dans tous les Etats-Unis.

Pourrait-il exister un seul Louisianais qui ne se réjouit au fond du cœur de la composition actuelle de la Banque des Citoyens? Les places de président, de caissier, et presque toutes celles des directeurs sont remplies par des créoles du plus grand mérite, et d'une réputation solidement établie. Avec de pareils élémens il est impossible que cette institution ne fasse pas les progrès les plus brillans.

Nous nous sommes trompé en annonçant hier que la bâtisse brûlée à l'incendie qui eut lieu à l'établissement de Mrs. Debuys frères, servait de logement aux nègres de la presse. Nous avons appris que cet édifice était celui-la même où le coton se pressait. La perte doit être en conséquence plus grande pour les propriétaires, puisqu'elle arrêtera pour quelque tems leurs opérations.

TEXAS.

Par l'arrivée de la *Pocahontas*, capitaine Finck venant de Matamoras, nous recevons une liasse du *Mercurio* jusqu'au 7 de mars courant, qui nous fournit les nouvelles suivantes du théâtre de la guerre.

OFFICIEL.
Triomphe de la Patrie.

Le commandant général de ces départements vient de recevoir par un courrier extraordinaire, arrivé de San Patricio, les communications suivantes:

San Patricio, 27 fevrier 1836.
M. le Général D. Francisco Vital Fernandez!

Mon cher monsieur. — Après de longues marches faites de jour et de nuit, dans un froid des plus piquans, j'entrepris d'attaquer les ennemis; et par la communication que j'adresse au général en chef dont je vous envoie copie, vous verrez quel a été le résultat de l'affaire. Veuillez avoir la bonté d'en donner connaissance au gouvernement général. Je ne puis vous écrire d'avantage; car je suis brisé et rompu de fatigue.
Je suis, etc.
JOSE URREA.

P.S. J'enlevai également un drapeau.

Armée d'opérations.—Division de Goliad.— Excellence: D'après les renseignemens que j'obtins après ma sortie de Matamoras j'appris que les colons insurgés qui se trouvaient ici s'occupaient à réunir leur chevaux (caballada) pour les conduire à Goliad, dans le but de faire leurs incursions. Je fis un effort; je triomphai de toutes les difficultés, et forçant ma marche pendant trois jours et trois nuits, je parvins au jour naissant, à arriver ici, n'ayant avec moi que cent hommes de cavalerie. J'attaquai l'ennemi qui se défendit avec fermeté dans les maisons qui lui servaient de casernes. Mais là même il laissa seize morts et vingt et un prisonniers y compris trois blessés, parmi lesquels, prisonniers et tués, se trouvaient quelques officiers. Au nombre des prisonniers on compte cinq mexicains. Toutes les armes ainsi que cent chevaux restèrent en mon pouvoir.

J'ai le plaisir de vous informer de ce triomphe obtenu par les armés mexicaines; et quelque faible qu'il soit, il suffit pour faire connaître à nos orgueilleux et méprisables ennemis jusqu'où peut aller la valeur et le courage des soldats mexicains: en effet, ceux-ci s'élancèrent au milieu de la mêlée comme des lions, et dans un moment ils mirent les insurgés en pièces sans qu'aucun de ceux qui se trouvaient dans la ville put se sauver.

J'ai néanmoins à déplorer la mort d'un brave dragon qui a été tué. J'eus aussi trois autre dragon et un sergent de blessés.

Je suis maintenant à la recherche du docteur Grant, qui d'après les informations que j'ai reçues, se trouve maintenant avec 50 carabiniers (rifleman) et je ne sais quel nombre de mexicains dans le voisinage de Mier.

Je vous donnerai une autre fois un détail plus étendu de l'affaire, et je terminerai ici en vous donnant l'assurance que tous les soldats qui composent cette division sont remplis d'enthousiasme et brulent de se distinguer dans la défense des droits sacrés de la nation.

Je suis &c. Dieu et liberté, ville de San Patricio, ce 27 février 1836.

José Urrea—A son Excellence le Président D. Antonio Loper de Santa Anna général en chef de l'armée d'opérations.

MORT DU COLONEL GRANT ET DU MAJOR GENERAL MORRIS.
Supplément du *Mercurio* de Matamoras.
Lundi, 7 mars 1836.

Le commandant militaire de cette place a bien voulu mettre à notre disposition la lettre suivante, que nous pouvons considérer comme officielle en raison de la source authentique d'où elle vient, l'auteur nous étant connue d'une manière particulière. Nous nous empressons de la soumettre au public, afin de donner un libre cours à l'allégresse générale, en conséquence des triomphes obtenus par nos troupes. Plus tard nous serons à même d'offrir les documens officiels lorsqu'ils nous seront été communiqués par le commandant général D. Francisco Vital Fernandez qui se trouve maintenant aux Brasses de Santiago.

San Patricio 3 mars 1836.
A M. le colonel D. José Mariano Guerra.
Mon très respectable chef

Hier, vers trois heures de l'après-midi, nous opérâmes notre attaque contre les colons insurgés, au delà de l'habitation (rancho) del Agua Dulce. La surprise que leur causa notre embuscade fut telle qu'ils ne nous aperçûrent que lorsqu'ils étaient rendus sur nous. Il tirèrent quelques coups de fusils mais si mal dirigés qu'ils ne nous blessèrent qu'un seul cheval. Nous les chargeâmes dans la plaine jusqu'à la distance de deux lieues et demie en les poursuivant comme si c'était des chevaux sauvages (mesteñas) ils oublièrent qu'ils portaient des carabines et des pistolets, dont ils savaient diriger les coups. Trente deux morts restèrent sur le champ de bataille, et nous fimes en outre quatre prisonnier. Parmi les tués se trouvent le colonel Grant, le major général Morris, un capitaine et un lieutenant d'artillerie. Le fait est que nos troupes les poursuivirent la lance en arrêt—ce qui suffit pour les achever tous.
Je suis &c.
NICOLAS RODRIGUEZ.

Voilà mot à mot la traduction des documens que nous avons reçues concernant les deux premières affaires engagés entre les avant-postes de l'armée d'opérations de Santa Anna et les malheureux Americo-Texiens isolés sur la frontière de l'Etat de Tamaulipas. Grande victoire pour ces barbares satellites du despote! Une horde de ces Yandales a su égorger et mettre en déroute non pas les guerriers du Texas mais probablement quelques paisibles habitans des campagnes dont l'idiome les aura fait prendre pour des ennemis de la patrie. Cet premier attentat indigne de la valeur d'une nation civilisée recevra longtems sa juste récompense. Le sang des martyrs de Tampico crie aussi vengeance! que Santa Anna poursuive donc sa marche sur le Texas. Qu'il aille éprouver sa valeur et celle de ses indomptables guerriers contre le patriotisme d'un peuple décidé à verser la dernière goutte de son sang pour la défense de ses droits les plus sacrés; qu'il aille, s'il l'ose, attaquer les Texiens dans leurs propres foyers, il apprendra alors que des chants de victoire peuvent se transformer quelquefois en hymne funéraires!

Le vainqueur de Tamaulipas est trop prudent pour s'exposer à ces dangers. Il campe encore dans l'intérieur de l'Etat de Coahuila, grace à la férocité d'une horde de ses marraudeurs il a obtenu quelques succès; mais ces succès n'ont fait sans doute qu'allumer le désir de la vengeance dans les cœurs de toute les Texiens. Et le jour que le tyran osera fouler le sol sacré de la liberté sera sans doute celui de sa défaite et de sa ruine totale. Qu'il marche donc de l'avant.

D'après les nouvelles que nous avons publiées ci-dessus, il est facile de s'apercevoir que le bruit que l'on avait fait courir que San Antonio de Bejar était pris par Santa Anna ou Cos est entièrement erroné.

Les avant-postes de l'armée mexicaine se trouvaient encore, le 3 mars à San Patricio. Cette ville est située sur la rive gauche de la rivière Nueses, à environ 60 milles de Goliad ou La Bahia. 120 milles séparent cette dernière ville de Bejar. Mais le gros de l'armée se trouvait encore aux dernières dates reçues à Leona Vicario, autrement dit Saltillo: deux routes conduisent de cette ville à San Antonio. La première en passant par Monclova et le prisidio grande, et l'autre, par Candela la Punta et Laredo. Cette dernière route est la plus courte, mais le trajet n'est pas moindre de 400 milles encore faut-il traverser la grande chaine des montagnes de Coahuila. D'après les calculs les plus approximatifs, et quelque célérité que fasse Santa Anna, il lui est impossible de se rendre dans le sein du Texas avant 15 ou 20 jours de marche consécutive. Il est donc plus que probable qu'à l'époque actuelle le président n'est pas encore arrivé à Bejar, si toutefois son intention est de s'y rendre.

Nous publions ci-après quelques nouvelles du Mexique qui seront sans doute lues avec intérêt.

—Le décret du gouvernement général dont nous avons donné un extrait dans un de nos précédens numéros déclare les ports de Matagorda, la Bocn, S. Luis, Galveston; Brazoria, Harrisburg, Goliad; Anahuac, Copano et tous les autres qui sont en état d'insurrection et compris sur la côte du Texas entre les 94°. 50 m. et les 101°. 10 m. de long. Ouest de Londres, fermé au commerce—lequel décret ainsi que nous l'avons annoncé, sera en force pour les ports mexicains au bout de 30 jours et pour les ports étrangers, au bout de 90 jours à partir de celui de sa publication—c'est à dire du 3 février dernier.

Le *Diario* de Mexico du 2 février, annonce d'après l'autorité d'une lettre du général Gatalan que les insurgés de la forteresse d'Acapulco s'étaient mis à la disposition du gouvernement général. Le général Bravo à la tête d'une division de 1000 hommes marchait à la poursuite des rebelles.

Le même journal publie une lettre de Don Jose Maria Alpuche é Infante, daté de la Nouvelle Orléans 18 janvier dernier et adressé à Santa Anna. Par cette lettre le père Alpuche expose à Santa Anna que bien qu'il soit l'ennemi du gouvernement central, (et en cela il ignore s'il a raison ou tort) cependant il croit devoir tout sacrifier aux intérêts de son pays. Le rév. père vient, dit-il, de faire un voyage au Texas: il s'est convaincu de la perfidie des colons; et il croit de la dignité du gouvernement de poursuivre cette guerre avec vigueur: il a des notes à communiquer à ce sujet qu'il n'osait pas confier au papier. Il réclame la grâce de Santa Anna et que celui-ci lui permette de venir lui confier ses secrets; quitte à lui après avoir servi la patrie dans la circonstance actuelle, de l'abandonner une seconde fois et d'aller finir ses jours en pèlerinage dans un pays étranger. La lettre fut reçue par Santa-Anna *et envoyée au gouvernement général* pour qu'il fut statué sur son contenu. Nous ignorons encore quelle a été la décision du cabinet de Mexico.

Quoiqu'il en puisse arriver, la conduite du père Alpuche nous paraît des plus étranges. Revêtu du manteau du patriotisme, il est allé au Texas, en criant, pestant et jurant contre Santa Anna et contre le gouvernement; sous des dehors de republicanisme il est parvenu sans doute à s'impatroniser dans les actes politiques des Texiens, et maintenant qu'il a peut-être saisi quelques secrets il propose un pacte avec l'homme contre lequel il déclamait naguères de la manière la plus véhémente. Nous nous abstiendrons de faire d'autres réflexions à ce sujet, mais une semblable conduite justifie pleinement la défiance des Texiens envers les Mexicains.

Un document de la commandance générale de Mexico, du 12 février annonce l'arrestation d'un certain colonel Juan Yañez et de quelques autres grands criminels, auteurs du meurtre du consul Suisse et de quelques autres assassinats à Mexico et à Puebla; célèbres également par le vol de lingots d'argent à Vizcaïna, par celui de la diligence de la Soledad de Santa Cruz et celui du couvent de San Jose de Gracia. La découverte de ces horribles attentats a été faite par le lieutenant colonel Don Jose Olazabal, qui périt victime du poison que lui administrèrent ces bandits.

Ces crimes étaient encore impunis; aussi le commandant général de Mexico Don Gabriel Valencio crut-il devoir offrir sa démission en alléguant pour raison que son existence était à chaque instant compromise dans une société où l'assassin consommé trouvait plus de garantie que le magistrat consciencieux.

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

Jeudi 10 mars 1836.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens:—Mrs. C. Derbigny, président, Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labranche, Lacoste, Landry, Moore, Morancy, Reid et Tête.

Le secrétaire a porté à la Chambre les bills intitulés:

"Acte pour accorder à Letchworth ses héritiers et ayans-cause le privilège exclusif de tenir un bac sur la rivière Bogue Chitto, sur la route militaire."

"Acte pour étendre la juridiction de la Cour de Paroisse de Plaquemines, et pour d'autres objets"

"Acte relatif à l'éducation publique dans la paroisse de Concordia."

"Acte pour incorporer les souscripteurs de la compagnie d'assurances maritimes contre l'incendie, des Attakapas et des Opelousas," et

"Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour défendre le jeu."

[Lecture des messages de la Chambre.]

Rejet par la Chambre des amendemens du Sénat, aux amendemens de la Chambre au bill intitulé:

"Acte pour amender un acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, approuvé le 26 janvier 1830."

Sur la motion de M. Hoa, pour que le Sénat persistât dans son amendement fixant le capital à dix mille actions, et supprimant la clause réservant deux mille cinq cents actions aux actionnaires actuels, l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour persister: Mrs. Dupré, Hoa, Labranche et Reid—4 voix.

Contre la persistance: Mrs. Bossier Brownson, Morancy, Moore et Tête—5 voix.

Sur la motion de M. Hoa de déposer le bill sur le bureau indéfiniment, l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour la motion: Mrs Dupré, Hoa, Labranche et Reid—4 voix.

Contre: Mrs. Bossier, Brownson, Landry, Moore, Morancy, et Tête—6 voix.

Sur la motion de M. Bossier pour concourir aux amendemens de la Chambre, l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour la motion: Mrs. Bossier, Brownson, Landry, Moore, Morancy et Tête—6 voix.

Contre la motion: Mrs. Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labauve, Labranche, Lacoste, et Reid—8 voix.

Sur motion de M. Brownson le Sénat a reconsidéré son vote sur la motion de M. Hoa, de persister dans les amendemens du Sénat aux amendemens de la Chambre, et sur motion de persister dans lesdits amendemens, l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour persister: Mrs. Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labranche, Labauve, Lacoste et Reid—8 voix.

Contre la persistance: Mrs. Bossier, Brownson, Landry, Moore, Morancy et Tête—6 voix.

Sur motion pour persister à la rejection de la section établissant des branches de la banque créée par ledit bill à Thibodeauxville, pour les Paroisses de Terrebonne, Lafourche Intérieure et Assomption, et dans la paroisse de Claiborne, pour les paroisses de Claiborne, Ouachita, Natchitoches et Rapides, l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour persister: Mrs. Cuny, Hoa, Dupré, Johnson, Labauve, Labranche, Lacoste et Reid—8 voix.

Contre la persistance: Mrs. Bossier, Brownson, Landry, Moore, Morancy et Tête—6 voix.

Sur la motion de M. Hoa, pour que le Sénat persistât dans tous ses amendemens, aux amendemens de la Chambre: l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour persister: Mrs. Cuny, Hoa, Dupré, Johnson, Labranche, Labauve, Lacoste et Reid—8 voix.

Contre la persistance: Mrs Bossier, Brownson, Landry, Moore, Morancy et Tête—6 voix.

Le secrétaire en conséquence en a informé la Chambre.

Sur motion de M. Moore, le Sénat a pris en considération un bill intitulé:

"Acte pour incorporer l'association de la côte entre la Nouvell-Orléans et la Mobile."

Ce bill a subi sa première lecture, a été exempté des règlemens, lu pour la 2me. et la 3me. fois, amendé, passé et porté à la Chambre.

Sur motion de M. Hoa, le Sénat a adopté la résolution suivante:

"Résolu qu'il ne sera présenté aucun autre bill au Sénat à dater de l'adoption de cette résolution, jusqu'à l'ajournement *sine die*."

Sur motion de M. Morancy le Sénat s'est occupé de la "résolution relative aux esclaves employés au bayou Bullet"; lue pour la 2me. fois, exemptée de la règle, lue pour la 3me. fois, passée et portée à la Chambre.

Sur motion de M. Dupré le Sénat s'est occupé du bill intitulé:

"Acte pour venir au secours du Collège de Franklin"

Lu pour la 2me. fois, et amendé, exempté de la règle, lu pour la 3me. fois, passé et le titre amendé en y ajoutant les mots "et pour les académies de Claiborne et de Harrisonburgh"; et alors le secrétaire a porté le bill à la Chambre.

M. Morancy, de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait délivré au Gouverneur, pour en recevoir l'approbation le bill intitulé:

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux écoles publiques de la N Orléans."

Un message écrit du Gouverneur, apporté par Mr. A. E Forstall, son secrétaire intime.

Un message de la Chambre des Représentans, apporté par M. Cuvillier, son greffier *pro tem.* a demandé le concours du Sénat aux bills intitulés:

"Acte pour incorporer la société d'agriculture de Ouest Feliciana,

Et "acte pour régler le mode de peser le foin."

Le même message a informé le Sénat que le comité d'enrôlement de la Chambre avait rapporté dûment enrôlés, que l'orateur avait signé et que le président du Sénat était invité à apposer sa signature aux bills et à la résolution intitulés:

"Acte pour prolonger et continuer en force, l'acte intitulé:

"Acte pour incorporer l'académie de Montpellier, et pour faire une allocation pour ladite académie et pour le collège d'Alexandrie.

"Acte pour venir au secours de G. Styles, rapporteur de la Chambre, et pour d'autres objets."

Résolution concernant les frais de route (mileage) à payer à certains membres de la Législature.

Le même message de la Chambre des Représentans a informé le Sénat que la Chambre avait rejeté le rapport du comité de conférence, au sujet du bill intitulé: "acte accordant une pension à J. E Lefebvre, J. B. Hardy, Manuel Cressy, et Célestin Populus", lequel rapport soutenait les réclamations des deux derniers sus-nommés.

Sur motion de M. Brownson le Sénat s'est désisté de ses amendemens, en faveur des deux derniers individus mentionnés, et la Chambre en a été informée.

Un autre message de la Chambre des Représentans a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours au bill provenant du Sénat intitulé: "acte pour venir au secours d'Etienne Mazureau, avocat-général."

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours avec amendemens, au bill provenant du Sénat intitulé:

"Acte supplémentaire à un acte intitulé: "acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la compagnie d'éclairage au moyen du gaz, et de banque de la Nouvelle-Orléans." Sur quoi, sur motion de M. Cuny le Sénat a demandé son concours auxdits amendemens et la Chambre en a été informée.

Un autre message de la Chambre des Représentans a informé le Sénat que la Chambre s'était désistée de la rejection des amendemens du Sénat, aux amendemens de la Chambre au bill intitulé: "acte supplémentaire à un acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain."

M. Labranche de la part du comité d'enrôlement, a rapporté dûment enrôlés les bills de la Chambre intitulés:

"Acte pour incorporer la ville de Vermillionville, dans la paroisse des Rapides."

"Acte pour incorporer une compagnie pour construire une route sur la prairie entre la Nouvelle-Orléans et le Détour des Anglais, sur la rive droite du fleuve."

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Baton Rouge et Clinton," et

"Acte supplémentaire à un acte pour amender un acte intitulé: acte pour incorporer la ville de la Nouvelle Orléans, approuvé le 17 février 1805, et d'autres actes amendatoires y relatifs."

En conséquence le Président a signé lesdits bills, et ils ont été portés à la Chambre.

M. Labranche a aussi rapporté dûment enrôlé le bill intitulé:

"Acte relatif à la ville de Lafayette et au jury de police de la paroisse de Jefferson."

En conséquence le secrétaire a porté ledit bill à la Chambre pour y demander la signature de l'orateur.

Sur motion de M. Labauve, le Sénat s'est occupé, du bill intitulé:

"Acte pour pour pourvoir à l'allocation de la somme y mentionnée, à l'effet d'améliorer le raccourci de l'île dans la paroisse d'Iberville."

Sur motion de M. Hoa pour rejeter ledit bill, qui appropriait quinze cents piastres pour améliorer ledit raccourci, l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour le rejet: MM. Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labranche, Landry et Moore—9 voix.

Contre le rejet: MM. Lacoste et Labauve—2 voix.

Sur motion de M. Johnson, le bill intitulé: "acte pour pourvoir à l'achèvement du pénitentiaire de la Louisiane, et pour d'autres objets, a été mis à l'ordre spécial du jour pour demain.

Sur motion le Sénat s'est ajourné à demain 10 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Jeudi, 10 Mars 1836.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement. L'appel de la chambre ayant été fait il a paru que Mrs. Armand, Bry, Debuys, Dosson, Fréret, Haile, McAlister, et H. C. Thibodeaux n'avaient pas répondu à leur nom.

M. Augustin a présenté une résolution autorisant le gouverneur à payer $ 2,000 de l'appropriation faite pour le secours de la Floride, pour les fournitures faites aux volontaires sous le commandement du colonel Léonard, laquelle a subi sa 1ère. lecture et la chambre s'étant dispensée de ses règles, la dite résolution a subi une 2de. lecture et a été adoptée.—Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Patin a présenté une "Résolution autorisant le gouverneur à rembourser aux citoyens de la Pointe-Coupée une certaine somme dépensée par eux pour équiper des volontaires pour la campagne de la Floride;" laquelle a subi sa 1ère. lecture et a été renvoyée à demain pour être lûe une seconde fois.

M. Delachaise au nom du comité de conférence auquel avait été référé le bill intitulé:

"Acte pour venir au secours de J. E. Lefebvre et J. B. Hardy," a rapporté le dit bill tel qu'il avait été amendé par le sénat. Sur la question pour l'adoption du dit rapport M. Brashear a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Augustin, Bernard, Bienvenu, Breaux, Debuys, Delachaise, Dixon, Marigny, Montégut, Ory, Patin, Chenet et Sparks avaient voté dans l'affirmative—14 oui; et que Mrs. Barrow, Bickham, Brashear, Breazeale, Breed, Briggs, Davidson, Labatut, Lawson, Lewis, McAlister, Milligan, Nérault, Ogden, Patten, Penn, Sibley, H. C. Thibodeaux, Wilson et Winn avaient voté dans la négative—20 non; en conséquence le dit rapport a été rejeté.

M. Delachaise au nom du comité d'enrôlement ayant rapporté comme dûment enrôlés le bill et la résolution suivante: le bill intitulé:

"Acte pour prolonger et continuer en force l'acte intitulé: Acte pour incorporer l'Académie de Montpellier et pour faire une appropriation à la dite Académie et au collège d'Alexandrie." Et la

"Résolution concernant le milage qui doit être payé à certains membres des deux chambres de la Législature;" L'orateur a apposé sa signature. Le greffier a été chargé d'y demander la signature du sénat.

La chambre s'est occupée de la communication accompagnant le veto du gouverneur sur le bill intitulé:

"Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la Rivière Rouge"

Sur la motion que la chambre persiste nonobstant le veto du gouverneur, l'appel nominal a été demandé et il a paru que Mrs. Armand, Barrow, Bernard, Bickham, Bienvenu, Breaux, Breazeale, Breed, Briggs Brown, Couvillon, Davidson, Debuys, Delachaise, Davenport, Jauffrion, Lawson, Lewis, Mc'Alister, Montégut, Nérault, Ory, Patin, Patton, Penn, Sibley, Sparks H. C. Thibodeaux, Wilson et Winn avaient voté dans l'affirmative —30 oui; et que Mrs Brashear, Ducros, Landry, Marigny, Milligan, Ogden, et Chenet avaient voté dans la négative—7 non. La majorité requise n'ayant pas été obtenue la dite motion a été rejetée.

L'orateur a soumis à la chambre une communication du gouverneur transmettant à ce corps un état des dépenses casuelles, à partir du 27 février 1835 jusqu'au 16 février 1836.

Sur motion, la dite communication a été référée au comité de finance.

La chambre s'est occupée du bill intitulé:

"Acte relatif aux revenus de l'Etat;" Lequel était sous discussion lorsque la chambre s'est ajournée, mardi, le 8 du courant.

Sur la question pour déposer sur le bureau une section additionnelle présentée par M. Penn, l'appel nominal est demandée et il appert que Mrs. Barrow, Bienvenu, Brashear, McAlister, Ogden, et Sparks ont voté dans l'affirmative—6 oui; et que Mrs. Armand, Augustin, Bernard, Bickham, Breaux, Breazeale, Briggs, Brown, Couvillon, Davidson, Debuys, Delachaise, Davenport, Ducros, Jauffrion, Labatut, Lawson, Landry, Lewis, Marigny, Milligan, Montégut, Nérault, Ory, Patin, Patten, Penn, Chenet, Sibley, H. C. Thibodeaux, Wilson et Winn ont voté dans la négative—32 non. En conséquence, la dite motion a été rejetée.

Sur la question pour l'adoption de la dite section, M. Barrow, demande l'appel nominal, et il appert que Mrs. Armand, Augustin, Bernard, Bickham, Bienvenu, Breaux, Briggs, Brown, Couvillon, Davidson, Debuys, Delachaise, Davenport, Dixon, Ducros, Jauffrion, Labatut, Landry, Lawson, Lewis, Marigny, Milligan, Montégut, Nérault, Ory, Patten, Penn, Chenet, Sibley, H. C. Thibodeaux, Wilson et Winn ont voté dans l'affirmative—33 oui; et que Mrs. Barrow, Brashear, McAlister, Ogden, Patin & Sparks ont voté dans la négative—6 non.

En conséquence la dite section a été adoptée. Les diverses sections ayant été adoptées; sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre s'étant, sur motion, dispensée de ses règles, a pris en considération le bill venant du sénat, intitulé:

"Acte pour venir au secours d'Etienne Mazureau, avocat-général."

Le dit bill ayant été adopté; sur motion, ordonné qu'il passe et conserve son titre;—Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

La chambre s'étant, sur motion, dispensée de ses règles, le bill venant du sénat, intitulé:

"Acte supplémentaire à l'acte intitulé: "acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au moyen du gaz et de la banque de la Nouvelle Orléans;" a subi ses 2de. et 3me. lectures et a été pris en considération et adoptée.

Diverses sections additionnelles ayant été présentées par M. Winn et adoptées,

Sur motion ordonné que le dit bill passe sous le titre suivant:

"Acte supplémentaire aux actes intitulés "acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au moyen du gaz et de la banque de la Nouvelle Orléans; et

"Acte pour incorporer la compagnie de chemin à coulisses de la Rivière Rouge." Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son concours aux amendemens de la chambre.

Un message est venu du sénat par M Davis, son secrétaire, informant cette chambre que le sénat a donné son concours avec amendemens, aux bills intitulés:

"Acte relatif à l'éducation publique dans la paroisse de Catahoula."

"Acte pour accorder à J. Letchwork, ses héritiers et ayant causes, le privilège exclusif de tenir un bac sur la Rivière Bogue-Chito, sur le vieux chemin militaire;" et

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la compagnie d'Assurance contre les risques de la mer et du feu, des Attakapas et des Opélousas."—Le concours de la chambre est demandé aux dits amendemens.

Par le même message la chambre est informée que le sénat a rejeté en entier le bill intitulé:

"Acte pour étendre la juridiction de la cour de paroisse de la paroisse de Plaquemines et pour d'autres objets."

Par le même message le concours de la chambre est demandé au bill intitulé:

"Acte pour amender l'acte pour défendre le jeu, approuvé le 19 mars 1835."

Par le même message la chambre a été informée que le Président du sénat a signé le bill intitulé:

"Acte pour incorporer une compagnie à l'effet de faire un chemin à travers la prairie entre la Nlle.-Orléans et le Détour des Anglais sur la rive droite du Mississipi."

M. Delachaise de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait ce jour soumis le sus-dit bill à l'approbation du gouverneur.

Par un message du sénat par M. Davis, son secrétaire, la chambre est informée que le sénat insiste dans le rejet des amendemens de la chambre au bill intitulé:

"Acte supplémentaire à l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, approuvé le 26 janvier 1830."

M. Sparks ayant fait motion que la chambre se désiste dans ses amendemens, l'appel nominal est demandé et il appert que Mrs. Armand, Augustin, Bickham, Bienvenu, Brashear, Debuys, Delachaise, Davenport, Dixon, Ducros, Jauffrion, Labatut, Landry, McAlister, Marigny, Milligan, Montégut, Nérault, Ory, Chenet, et Sparks ont voté dans l'affirmative—21 oui; et que Mrs. Barrow, Bernard, Breaux, Breazeale, Breed, Briggs, Brown, Couvillon, Fréret, Lawson, Lewis, Ogden, Patten, Penn, Sibley, H. C. Thibodeaux, Wilson, et Winn ont voté dans la négative—18 non.

Cette motion ayant été adoptée, le greffier a été chargé d'informer le sénat que la chambre s'était désistée dans ses amendemens au dit bill.

Par un message venu du sénat, la chambre a été informée que le senat avait rejeté le bill intitulé:

"Acte pour étendre la juridiction de la cour de Paroisse de la paroisse de Plaquemines et pour d'autres objets."

L'orateur a soumis à la chambre la communication suivante du gouverneur:

A la Chambre des Représentans:

"Je renvoie à la Chambre des Représentans, où il a pris naissance, le bill intitulé "acte pour amender l'acte intitulé Acte pour incorporer la Compagnie du Gaz et de la Banque d'Orléans."

L'amendement contient divers changemens importans de la charte primitive; quelques unes de ses sections, et plus particulièrement la première, peuvent, sous quelques rapports, être considérées comme une augmentation de privilèges: mais le bill comprend onze sections, plusieurs desquelles peuvent être interprêtées de manière à entraîner des modifications et des restrictions onéreuses.

"Si l'on pouvait changer à volonté, et sans le consentement de la Compagnie, la construction d'une charte préalablement accordée, à l'effet d'imposer de nouvelles obligations et de nouvelles charges, et d'affecter des immunités et des droits primitifs; cette garantie solennelle qui se trouve dans la constitution contre l'adoption d'aucune loi affectant l'obligation des contrats, ne serait rien moins qu'une lettre insignifiante; conséquemment, ce bill ne saurait être approuvé par l'exécutif.

E. D. WHITE.

Nlle.-Orléans, le 10 Mars 1836.

Sur motion ordonné que la dite communication soit imprimée et mis à l'ordre spécial du jour pour demain.

Sur motion la chambre a procédé à la considération section par section du bill venant du sénat et intitulé:

"Acte pour amender le Code de procédures et le Code civil."

Pendant la discussion de la seconde section; sur motion ordonné que le dit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre;

SECONDE LECTURE.

Les bills suivants ont subi leur seconde lecture et ont été renvoyés à demain pour être lûs une 3me. fois.

"Acte pour incorporer la Compagnie du moulin à vapeur de Monroe."

"Acte pour accorder certains privilèges aux pompiers de la Nlle.-Orléans."

"Acte pour amender l'acte créant des Districts additionnels d'election dans les paroisses de Féliciana et de Jefferson."

Acte pour créer un district séparé des preuves dans certaines limites de la paroisse Jefferson.

Acte pour accorder certains privilèges à la ville de Cheneyville.

Acte relatif aux notaires dans la paroisse d'Orléans,

Acte pour pourvoir à l'administration des affaires des corporations insolvables, et

Acte pour incorporer les souscripteurs à la banque de Franklin de la Nouvelle-Orléans.

Par un message du Sénat la Chambre a été informée que le président du Sénat a signé les bills suivans:

Acte pour incorporer la ville de Vermillionville dans la paroisse de Lafayette.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Baton Rouge et de Clinton.

Acte supplémentaire à l'acte intitulé "acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la ville de la Nouvelle Orléans, approuvé le 7 février 1805 et les autres actes amendant ledit acte.

M. Delachaise au nom du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait soumis aujourd'hui à la sanction du Gouverneur lesdits bills.

Par le même message la signature de l'Orateur est demandée au bill intitulé:

"Acte relatif à la ville de Lafayette et au juri de police de la paroisse Jefferson.

Par le même message la Chambre a été également informée du concours du Sénat aux amendemens de la Chambre au bill intitulé:

"Acte supplémentaire à l'acte intitulé acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au moyen du gaz et de la banque de la Nouvelle Orléans."

La Chambre s'est occupée de la résolution du Sénat invitant nos sénateurs et représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir du maitre de poste général l'établissement d'un bureau de poste à Plaisance.

Sur motion, ladite résolution a été déposée sur le bureau

Par un message du Sénat la Chambre est informée que le Sénat a nommé un comité de conférence sur le désaccord de la chambre dans les amendemens du sénat au bill intitulé "acte pour nommer un notaire public additionnel et un encanteur pour la paroisse des Natchitoches.

MM. Bossier et Reid ont été nommés membres dudit comité de la part du Sénat.

Sur motion, ordonné que la chambre donne son concours à la nomination dudit comité de conférence.

L'Orateur a nommé MM. Breazeale, Sibley, et Wilson de la part de la Chambre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Par le même message la chambre a été informée du concours du sénat avec des amendemens au bill intitulé "acte pour accorder certains privilèges à la ville de Harrisonbourg.

Sur motion, la Chambre a donné son concours auxdits amendemens.

Le greffier a été chargé d'en informer le senat.

La chambre s'est occupée du bill venu du sénat et intitulé, acte pour incorporer la compagnie de l'arcade du théâtre de St. Charles et des bains de l'arcade

Sur motion ledit bill a été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

La Chambre s'est occupée du bill venant du sénat intitulé:

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs au capitaine de port aux gardions et aux pilotes du port de la N. Orléans."

Les diverses sections ayant été adoptées avec quelques amendemens,

Sur motion, ordonné que ledit bill passe sous le titre suivant:

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux capitaine, gardiens et pilotes du port d'Orléans et autres officiers."

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son concours aux amendemens faits par la chambre.

La chambre s'est occupée du bill venant du sénat intitulé: acte pour amender ultérieurement l'acte approuvé le 6 mars 1834 incorporant la compagnie d'assurance du commerce.

Les diverses sections ayant été adoptées avec des amendemens;

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son concours aux amendemens de la chambre.

La chambre s'est occupée du bill venant du sénat intitule "acte pour venir au secours d'Edouard Muir.

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général—M. Lewis au fauteuil.

Après quelque tems, sur motion, le comité s'est levé. Le rapporteur, M. Lewis a rapporté que le comité général avait eu ledit bill sous considération et l'avait adopté.

Ledit bill ayant été adopté,

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

La chambre a pris en considération le bill intitulé: acte pour venir au secours de G W. Addison de la paroisse de St. Landry.

Sur motion, la Chambre s'est réunie en comité général.

M. Augustin au fauteuil.

Après quelque tems, le comité s'est levé. Le rapporteur, M. Augustin, a rapporté que le comité général a eu ledit bill sous considération et l'avait adopté avec une section additionnelle.

La chambre s'est occupée du dit bill

Sur l'adoption de la section additionnelle présentée dans le comité général. M. Penn a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs Augustin, Bernard, Braux, Davidson, Delachaise, Dixon, Haile, Jauffrion, Labatut, Landry, Marigny, Montégut, Nerault, Patin, Penn et H. C. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative.... 16 oui.

Et que Mrs. Barrow, Breazeale, Breed, Brown, Couvillon, Lewis, McAlister, Milligan et Wilson avaient voté dans la négative: .... 9 non.

En conséquence ladite section a été adoptée.

Sur motion ordonné que ledit bill passe sous le titre suivant: "Acte pour venir au secours de George W. Addisson et de Manuel Cressy."

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son concours à l'amendement de la chambre.

M. Landry au nom du comité d'enrôlement ayant rapporté comme dûment enrôlés les bills intitulés: acte pour accorder des pouvoirs ultérieurs au juri de police de la paroisse de St. Landry, des Rapides et des Avoyelles;

Acte pour rappeler un acte annexant certaines paroisses y mentionnées au district de l'Ouest de la Cour Suprême et établissant un terme additionnel y mentionné, approuvé le 2 avril 1832 et pour d'autres objets;

Acte supplémentaire à l'acte pour pourvoir à l'achat d'un nombre additionnel de nègres pour l'usage de l'Etat, lesquels seront employés pour des objets d'améliorations intérieures, et pour d'autres objats, et

Acte pour autoriser les exécuteurs testamentaires de Jas. Green du comité d'Adam Etat du Mississipi à transporter l'administration des biens dudit testateur, situés dans la paroisse de Concordia Etat de la Louisiane, au comité d'Adam Etat du Mississipi.

L'orateur a signé lesdits bills et le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Sur motion de M. Patin, la chambre s'est occupée du bill venu du sénat et intitulé:

Acte pour incorporer les souscripteurs à à la compagnie de l'arcade du théâtre de St. Charles et des bains de l'arcade; lequel avait été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

Pendant la discussion de la 3me. section,

Sur motion, la chambre s'est ajournée à demain.

POUR PITTSBURGH.—Le steamer **Princeton**, capitaine Perry, tirant très peu d'eau, partira incessamment pour Pittsburgh et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue de la *Douane, ou à*
TOURNE & BECKWITH,
16 mars — 28 et 29 Nlle. Levée.

Pour Louisville.—Le superbe steamer **Chancellor**, capitaine John Shallcross, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira pour Louisville et les ports intermédiaires, dimanche prochain, 20 mars, à 10 heures du matin. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
16 mars — FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais, fin voilier **A I ORIENT**, doublé et chevillé en cuivre, capit W. Scott, peut encore recevoir 500 balles. Pour ce fret s'adresser à
16mars — WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise **AI Madras**, doublée et chevillée en cuivre, capit. H. Thomaston, est prête à recevoir sa cargaison. Elle porte environ 1000 balles—Pour fret, s'adresser à (16 mars) W VANCE.

Pour Apalachicola—La goëlette paquebot **David Rogers**, capitaine Gyberson, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face la rue Poydras ou à
TOURNE & BECKWITH,
16 mars — nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

A LOUER.—A partir du 1er avril, les bureaux no 4 et 5, rue Royale, dans les bâtisses Musson. S'adresser dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Aigle. 16 mars—16

Banque de l'Union de la Louisiane,
Nlle. Orléans, 16 mars.
L'ELECTION du caissier de cette institution, aura lieu mardi prochain, 22 mars.
Les demandes seront reçues jusqu'à samedi prochain. Par ordre de la direction,
16 mars—6 — J. B. PERRAULT, caissier.

Compagnie d'Assurances des Négocians,
Nlle-Orléans 16 mars.
A Une assemblée des directeurs de cette institution M. Mathieu Morgan s'étant démis de ses fonctions de directeur et de président, M. A. Dupuy a été élu en son lieu et place à la présidence. Par ordre,
16 mars—I — JOSEPH F. LANDUN, asst. secrét.

LES soussignés ont transporté leur bureau d'encan rue St. Louis, no. 82, entre Royale et Bourbon, vis à vis M. P. Soulé.
16 m—6 — TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

DR. ANONI, médecin de la Faculté de Paris—Consultation de 10 à midi. Il informe le public qu'il se fera un devoir de soigner gratuitement les gens malheureux de 2 à 3 heures. Rue Dauphine, no 124. 16 mars—8

AVIS—Les soussignés ont formé aujourd'hui une société pour se livrer, dans cette ville, à toutes les opérations d'une maison de commission, sous la raison de Hoskins et Wilcocks
WILLIAM HOSKINS,
16mars -10 — BENJAMIN WILCOCKS.

EXCHANGE—On England for sale by
m 8 — J. GRIMSHAW, 70 Canal st

Est décédé hier à deux heures du matin, M. Pierre Cornet, né à St. Domingue et habitant la Nouvelle-Orléans depuis 27 ans. Les amis et connaissances du défunt sont invités à assister à son enterrement qui se fera aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé au local de la R∴ L∴ la Persévérance No. 4.

N. B. Tous les FF∴ MM∴ de cet Orient, et des Or∴ ét∴ voudront bien se rendre aux funérailles, et payer le dernier tribut de regrets à la mémoire d'un frère que ses hautes dignités maçonniques et ses rares qualités comme homme et comme citoyen rendaient digne de l'estime universelle. Les chevaliers Rose-Croix se rappelleront surtout qu'ils ont un devoir sacré à remplir.

Décédé, hier, mardi 15 mars, à 5 heures de l'après-midi, M. Pierre Cazelar, dans sa 72ème. année. Ses amis et connaissances sont invités à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie. Le cortège partira de sa résidence, rue Dauphine, No 237.

LE Gd∴ Arc∴ de l'Un∴ ayant appelé à lui notre ∴T∴C∴ et T∴R∴F∴ Pierre Cazelar, les membres des divers Att∴ seront sans doute jaloux de rendre les derniers devoirs à un ami si généralement et si justement estimé. Ils sont donc prévenus que le cortège funéraire de ce F∴ partira du lieu où il faisait sa résidence, rue Dauphine, No 237, entre Ste. Anne et Dumaine, aujourd'hui 16 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi. Il est inutile d'ajouter qu'on espère que tous les F∴ de cet Or∴ s'empresseront de venir offrir ce tribut d'attachement et de respect à la mémoire d'un des M∴ les plus dignes de leurs regrets.
De la part du Député Gd∴ Mtre∴

Est décédé hier à 11 heures du matin, *Henry Chesnes, fils*. Les amis et connaissances de son père sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé en encoignure St. Pierre et Bourgogne. — De la part de son père.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 15 Mars 1836.
COTON.

700	balles Mississippi	17 cts.
48	de do do	19
80	do Louisiane	19
400	do do prix inconnu	
1228		

Prix Courant du Coton et des Produits.
15 Mars 1836.

COTON	Choix	19 à 20
	Bon 1re. qualité	17½ à 18½
	Dito 2de. dito	16½ à 17½
	Moyen	15½ à 16½
	Ordinaire	13½ à 15
SUCRE	Nlle-Orléans	11 à 12
	Blanc du Cube	14½ à 15
	Brud...dito	10½ à 11½
MELASSE		38 à 40
TABAC	1re qualité	8 à 00
	2de. qualité	7 à 00
	Croisé	6 à 00
	Cube	26 à 00
FARINE		$6½ à 7
PORC	Clair	point
	Mess	21 à 22
	Prime	17½ à 00
	Plât-Côté	9 à 10
JAMBON	Fumé	15 à 16½
	Côtés	12½ à 13
	Epaules	8½ à 9
	Plât-Côtés	11½ à 12
BŒUF	Mess	$13
	Prime	10½ à 11
GRAISSE		13½ à 14½
MAIS		63 à 68
WHISKEY		48 à 50
TOILE	D'emballage	27 à 29
CORDE	D'emballage	10 à 12½
PLOMB		5 50

LE soussigné ayant égaré ou perdu les certificats de la Compagnie d'Assurance des Négocians de la Nouvelle Orléans, désignés ci-dessous, donne avis au public qu'il a fait application à ladite compagnie, pour le renouvellement desdits certificats.
No. 604—12 actions en faveur de S. Roman;
607—12 do do mme. A. S. Roman;
605—12 do do mlle. R. S. Roman;
606—12 do do mlle marie Louise S. Roman, (ces deux dernières mineures.) Total 48 actions.
16 mars —3. 1pm. — S. ROMAN.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.—Les soussignés désirant quitter incessamment le pays, offrent à vendre à des termes très avantageux, le fonds parfaitement achalandé du café connu sous le nom de "Marine Coffee House," qui est situé sur la levée entre les deux halles.
La position favorable de cet établissement jointe aux soins qu'on a constamment apportés à y entretenir le patronage du public, en sont la plus sûre recommandation.
16 mars—8 — BINET & BONNELY.

VENTE A PRIX DE FACTURES.
LE soussigné ayant l'intention de liquider ses opérations de commerce, vendra pour du comptant, aux prix de factures, les articles français composant le fonds de son magasin, et consistant en un grand assortiment de marchandises sèches et autres, de toutes espèces, dont la plus grande partie a été reçue par les derniers arrivages. F. VERRIER.
16 mars—5 — Rue de Chartres No 173.

CONFITURES de la Havane—30 caisses en débarquement de la goëlette New York, à vendre par [16 mars] C. WORSLEY, 10 Gravier.

SUCRE de la Havane—175 caisses sucre blanc à vendre par
16 mars — C WORSLEY, 10 Gravier.

EN débarquement au rail-road et à vendre par les soussignés: la cargaison de poterie de la goëlette Empereur, consistant en jugs, pots à beurre, pots à fleurs; de au feu (marmittes) terrines, etc. assortis de grandeurs.
GUERIN & POUVERIN,
16 mars – 10 — encoignure Royale et Dumaine.

A LOUER.—Une nourrice, sans enfant, âgée de 21 ans, garantie très saine et ayant beaucoup de lait. Elle est très fidèle et très bonne domestique de maison. S'adresser au Dr. KERR, rue Dumaine, no 15. 16 mars—3

BASIN pour ameublement et Batiste.—Une caisse basin pour ameublement; 1 do batiste très fine do. à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
16 mars — 19 Chartres

WHISKEY.—138 barils en débarquement du steamer W L Robison, et à vendre par
16mars — JOSEPH LANDIS, 14 Poydras.

MAIS—561 sacs maïs, en débarquement du steamer W L Robison, à vendre par
16 mars — JOSEPH LANDIS, 14 Poydras.

BANQUE de l'Etat de la Louisiane—Actions en demande par
16 mars—3 — THOMAS FELLOWS.

RAIL-ROAD Pontchartrain—Actions en demande par
16 mars—3 — THOMAS FELLOWS.

AVIS.—Un cheval bai, ayant une marque à la cuisse droite, les deux pieds de derrière blancs, sellé et bridé, a été amené le 6 mars à l'écurie, rue Bassin, entre Douane et Bienville. Le propriétaire est prié de venir le réclamer et prouver sa propriété, en payant les frais de gazettes, etc. 16 mars—3

CHANGEMENT de Domicile.—Le soussigné a transporté son établissement de tabac en poudre et cigarres, du no 108 au no 119, rue de Chartres, près la Bourse.
15 mars—8 — A DELPIT.

$10 DE RECOMPENSE.
VOLE de la maison no 143, rue des Remparts, 3 cuillers et trois fourchettes d'argent, marquées M A, en lettres romaines, sur le manche. La récompense promise sera payée à quiconque saisira lesdits objets et les restituera à leur propriétaire. 14 mars—3

A VENDRE A L'AMIABLE.
LE soussigné étant au moment de partir pour France, offre à vendre, plusieurs **Maisons**, dont deux formant l'encoignure des rues Royale et Ursulines à portée des deux marchés et peuvent toujours être louées avantageusement.
Jn. Bte. CAJUS,
12 mars—4 — encoig. Royale et Ursulines, no. 230.

AVIS—Les personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de Michel Andry, sont invitées à les présenter à Mr. John B. Leprêtre, et celles qui doivent à la dite succession à payer entre ses mains
John B. LEPRETRE,
MANUEL ANDRY,
12 mars—10 — Exécuteurs Testamentaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de cité pour la ville de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes verront, salut: considérant que William Florence et Pierre Landreaux ont acheté à une vente faite par B Beauregard, marshal de la ville, la propriété ci après décrite et qu'ils se sont adressé à moi, soussigné, juge associé, pour une monition ou avis en conformité à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, ayant pour titre, "Acte pour assurer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834.

En conséquence, les personnes à ce intéressées sont sommées par les présentes et averties, au nom de l'état de la Louisiane et de la cour de cité, dans le cas où elles pourraient avancer et soutenir aucun droit, titre ou réclamation à la propriété ci-après décrite, en vertu de quelque défaut de forme dans l'ordre, décret ou jugement de la cour, d'après lequel la vente a été consommée, ou d'aucune irrégularité ou illégalité dans l'estimation et les annonces, dans l'époque ou la manière de la vente, ou en vertu de quelque autre défaut que ce soit, de déduire leurs raisons dans le délai de 30 jours à compter du jour où la présente monition sera publiée pour la première fois par les journaux, pourquoi ladite vente ne serait pas confirmée et homologuée:

Ladite propriété a été vendue par ledit B. Beauregard, marshal de la ville, le 10e jour du mois de mars 1836, à midi, en vertu d'un décret de cette cour daté le 21 octobre 1835 et d'un ordre de fieri facias rendu le 27ème jour du même mois, enrégistré au dossier de la dite cour sous le no [illegible], sous le titre "Le Maire et autres contre le lot no. 2 dans l'ilet 70," à la vente duquel lesdits William Florence et Pierre Landreaux s'en sont rendus acquéreurs pour la somme de [illegible] deux mille et six cents dollars.

Description de la propriété ainsi qu'elle est insérée dans le transfert judiciaire:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Lacourse, dans l'ilet no 70, et désigné sous le no 2. Le dit lot mesure environ soixante pieds de face à la rue du Camp, entre les rues Erato et Thalie, sur environ cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins; d'après la mesure qui m'a été donnée par P. Auvray, commissaire du 7ème district.
16 mars—3 — Wm. GRIVOT, juge associé.

AVIS est donné aux créanciers de la succession de feu Mr. Hilaire St. Amand d'avoir à présenter leurs comptes à Mr. A. W. Pichot, avocat de la succession, pour en recevoir le paiement en par eux justifiant de leurs titres. 10 mars—5

BANQUE DU GAZ, 12 mars 1836.—Cette institution fournit des traites à vue sur New York.
16 mars — P. BACOT, caissier.

Ventes à l'Encan.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
LA vente de la propriété Dousseau, située dans le faubourg Declouet, sera continuée aujourd'hui, à midi, à la Bourse Hewlett. 16 mars—1

PAR J. LEVY.
IL sera vendu samedi prochain, 19 mars, à 10 heures au no 3, rue St. Charles, l'ameublement entier et la batterie de cuisine d'une personne qui renonce à tenir maison. 16mars—1

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le vendredi, 18 de mars, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Deux lots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les nos. 9 et 8 de l'ilet 34, sur un plan dressé par Journot, architecte, le 26 janvier 1836, et certifié correct par Jean Comminy, député voyer, ayant, le no 9, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Robertson, et le no. 8 qui le touche, 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis sur 105 pieds de profondeur, le tout mesure américaine.
Trois lots de terre situés au faubourg Montreuil, mesurant chacun 35 pieds 4 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur dans l'ilet no 9, entre les rues Bons Enfans et Amour.
Douze lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12 et 13, et de l'ilet 97, conformément aux plans déposés à la Bourse de Hewlett. Les lots nos. 1, 2, 3, et 5 ayant chacun 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 106 pieds 10 pouces de profondeur; les nos. 9, 10, 11, 12 et 13, ayant chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 196 pieds 10 pouces de profondeur. Ces 9 lots se trouvent entre les rues des Magistrats et de la Vertu. Le lot no 6 ayant 32 pieds de face à la rue des Magistrats sur 159 pieds 10 pouces de profondeur, mesure américaine; les lots nos. 11 et 10 ayant 28 pieds 5 pouces de face à la rue des Français sur 117 pieds 10 5 lignes de profondeur entre les rues Prosper et Avide, mesure américaine. Conditions pour le tout à la vente.
16 mars

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi 17 du courant, à midi, à la bourse Hewlett: Un mulâtre nommé Robert, âgé d'environ 33 ans, bon cocher, bon charretier et cuisinier.
Conditions: 3 et 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant M. Félix de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
16 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu jeudi prochain, 17 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi précis:
22 terrains au faubourg Franklin, d'après le plan qui sera exposé le jour de la vente à la Bourse.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à *satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement*.
Les actes de vente en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs, aussi à leur charge de se faire mettre en possession. 16 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, jeudi, 17 Mars, à midi précis, à la bourse Hewlett,
20 Beaux terrains à Mandeville, avantageusement situés, et près la maison de M. Davis, et faisant face au lac; le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 mars.

PAR FERNANDEZ & WHITING
IL sera vendu mardi, 22 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett: Un terrain situé dans la rue Dauphine, entre les rues St. Louis et Toulouse, mesurant 24 pieds de profondeur, mesure française.
Aussi, une maison, bâtie en briques entre poteaux, ayant 4 appartemens, 2 cabinets, une cuisine et ses dépendances.
Conditions: moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente, pardevant Félix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 16 mars

PAR THOMAS C CASH & Co.
IL VENTE REMISE—**150 harasses verrerie.**
Il sera vendu vendredi, 18 mars, à 11 heures, au no. 44, rue du Camp, au coin de la rue Gravier:
150 harasses verrerie assortie, composant un assortiment général et varié de verrerie simple et taillé, convenable au marché de la ville et de la campagne.
Trois jours avant la vente, des catalogues et des échantillons seront prêts pour l'inspection des acheteurs.
La vente sera positive et sans réserve. 15 mars—4

PAR M BARNETT, Sr.
IL sera vendu jeudi 17 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Une terre de 300 arpens, située sur le Bayou Bœuf dans la paroisse d'Est Feliciana.
Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant W Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 15 mars—3

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu, Samedi, 19 Mars, à midi à la bourse Hewlett,
UN TERRAIN, situé au coin des rues d'Orléans et des Remparts, de 34 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 77 de profondeur sur la rue des Remparts, mesure française, plus 3 pieds sur la rue des Remparts, pour lesquels on ne donnera pas de garantie. Avec les améliorations, étant une Maison en bois de 4 appartements, bâtie en briques entre poteaux; une cuisine à étage, divisée en 4 chambres, ainsi qu'une petite Maison en bois, sur le derrière du terrain, faisant face à la rue des Remparts, divisée en 2 appartements et galerie sur le côté.—La propriété est assurée pour une somme de $3,000.
Conditions:—6 et 12 mois de crédit pour billets endorsés à satisfaction, hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente, par devant L. H. Feraud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
N. B. Dans le cas où l'on désirerait faire l'acquisition de cette propriété à l'amiable, s'adresser à Pierre Blanchard, dentiste, No 142, rue Conti. 15 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu, SAMEDI prochain, 19 mars, à midi, à la bourse Hewlett.
HELENE, âgée de 25 ans, bonne couturière, cuisinière et patissière, pleinement garantie.
ABBEY, âgée de 21 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.
Conditions:—4, 8 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente par devant Wm. Boswell, notaire aux frais des acquéreurs. 15 mars—3

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le Jeudi, 17 du courant, à midi, à la bourse Hewlett:
La belle goëlette GAZELE, du port de 600 barils, ayant été dernièrement réparée, et est prête à aller en mer sans aucunes dépenses.
Conditions:—2 et 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 15 mars

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 17 MARS 1836.
LA DAME BLANCHE.
Opéra en 3 actes, de MM. Scribe, musique de Boyeldieu.
Suivi par
LE MEDECIN DES DAMES,
Vaudeville en un acte, de M. Scribe.

Théâtre Saint Charles.

SOIREE DES ENFANS.
CE SOIR on représentera le spectacle de
Peter Wilkins.
La soirée sera terminée par le pièce de
A DAY IN PARIS.
Vendredi, l'Opéra nouveau, de Rossini, de
OTELLO.
dans lequel Signor Ravaglio paraitra pour la première fois.

SALLE
ENCOIGNURE ROYALE & ORLEANS.
Continuation pour quelques représentations du
SPECTACLE EXTRAORDINAIRE
DE
M. ADRIEN.

AUJOURD'HUI, et jours suivans, à 7 heures,
UNE BRILLANTE REPRESENTATION
Composée de tout ce qu'il y a de plus intéressant et d'agréable en ce genre
M. ADRIEN divisera sa soirée en trois parties. Dans la première, il exécutera quinze expériences et jeux d'adresse, avec une dextérité rare.
Dans la seconde partie il conduira l'œil du spectateur de surprise en surprise, et offrira aux dames un nombre de belles récréation qui charmeront leur attente.
Entre autres, il escamotera son épouse, dans un sac suspendu à 4 pieds de terre. Cette singulière expérience a été créé à New York.
Le spectacle sera terminé par le Fantascope, dans lequel paraîtront des nouveautés.
M. ADRIEN, déjà connu, ne donne pas d'autres détails; mais il ose espérer que le public sera satisfait par les soins qu'il a pris pour rendre ses dernières représentations agréables sous tous les rapports.
M. ADRIEN se propose de donner, à compter du 21 de ce mois, quelques représentations pour les personnes de couleur, qu'il n'a pu admettre jusqu'ici, vu la petitesse de son local.
Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures. ENTREE—$1; moitié pour les enfans audessous de 8 ans. 15 mars

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.
Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.
Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresse.
Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Stickney,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Waters,	Wills,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Lang,	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE
Mademoiselle Rosaline Stickney.
Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.
Prix d'Entré.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.
Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.
Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.
Les esclaves ne seront pas admis sans une permission de leurs maitres.
On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.
Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
13 fev—3 — Wm. NOTT & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu, à la Bourse Hewlett Vendredi 25 mars à midi, la propriété de valeur ci-dessous décrite, située à l'encoignure des rues de la Commune et St. Paul, faubourg Ste. Marie.
No 1 mesure 31 pieds 11 et 5 lignes de face à la rue de la Commune, sur 137 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur. No 2 a la même face et la même profondeur et est contigu au No 1. No 3 a les mêmes dimensions et est contigu au No 2. No 4 a les mêmes dimensions de face à la rue de la Commune et la même profondeur et façade sur la rue St. Paul. Nos. 5 et 6 ont chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue St. Paul, sur 127 pieds de profondeur et 27 pieds 7 pouces sur la ligne de l'arrière, entre les rues de la Commune et Gravier. Sur les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 se trouvent des bâtisses: les Nos. 5 et 6 sont vacants. Les personnes qui voudraient acheter sont priées de visiter les terrains et de s'en référer au plan maintenant exposé à la Bourse Hewlett.
Conditions—1 et 2 ans de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 mars—9

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le jeudi, 24 mars, à midi, à l'Arcade de Banks.
24 lots de terre avantageusement situé au faubourg Delor, savoir:
Le terrain no 8 ayant 31 pieds 11 pouces 5-8èmes de face à la rue Poeyfarré, 190 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur une ligne, et 190 pieds 6 pouces 4 lignes sur l'autre ligne et la ligne formant la profondeur, ayant 33 pieds 5 pouces 5-8.
Le terrain no 9, ayant 31 pieds 11 pouces 5-8 de face à la rue Poeyfarré, 100 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne sur la ligne qui sépare le no 8 et 200 pieds sur la ligne qui le sépare des nos 10 et 11 et la ligne de profondeur ayant 23 pieds 5 pouces 5-8.
Le terrain no 10, ayant 129 pieds 7 pouces de face à la rue Poeyfarré, entre lignes parallèles, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces. Sur ledit lot de terre se trouve une belle maison anciennement occupée par madame Poeyfarré.
Le terrain no 11 ayant 25 pieds 11 pouces de face à la rue Duplantier sur 132 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot no 12 mêmes dimensions et face à la même rue.
Le lot no 13, mêmes dimensions, et face à la même rue.
Le lot no 14, mêmes dimensions et face à la même rue.
Le lot no 15, mêmes dimensions et face à la même rue.
Le lot no 16, mêmes dimensions et face à la même rue.
Le lot no 17, do do do do
Le lot no 21 ayant 25 pieds 10 pouces sur 132 pieds 8 pouces de profondeur et face à la même rue.
Le lot no 22, mêmes dimensions et face à la même rue.
Le lot no 23, mêmes dimensions et face à la même rue.
Le lot no 24, mêmes dimensions et face à la même rue
Le lot no 25 " " " "
Le lot no 26 " " " "
Le lot no 27 " " " "
Le lot no 28, mêmes dimensions et formant l'encoignure des rues Foucher et Duplantier.
Le terrain no 40 ayant 25 pieds 11 pouces de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Le terrain no 41, mêmes dimensions et face à la même rue.
Le terrain no 42, formant l'encoignure des rues Poeyfarré et Foucher, ayant 103 pieds 4 pouces sur la première rue, 44 pieds 7 pouces sur la seconde et sur la ligne du fond opposée à la rue Poeyfarré, 105 pieds et sur la ligne opposée à la rue Foucher, 63 pieds 9 pouces 4 lignes.
Le terrain no 52 ayant 25 pieds 11 pouces de face à la rue Poeyfarré sur 111 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur du côté qui le sépare du no 51 et 116 pieds 4 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du no 53, ayant sur la ligne du fond 26 pieds 3 pouces 6-7.
Le terrain no 56, ayant 31 pieds 11 pouces 5-8 face à la rue Poeyfarré sur 131 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du no 55 et 137 pieds 0 p 6 lignes sur la ligne qui le sépare du no 57 ayant sur la ligne du fond 32 pieds 5 pieds 2 lignes.
Le lot no 57, ayant 31 pieds 11 pouces 5-8 de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de 137 pieds 0 p 6 lignes sur la ligne qui le sépare du no 56 et 143 pouces sur la ligne qui le sépare des nos 1 et 2, ayant sur la ligne du fond 32 pieds 5 pouces 2 lignes.
Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront chez F Grima, not. aux frais des acquéreurs. 15 mars—9

PAR DUTILLET & DELERY.
SAMEDI, 2 Avril, 1836, à midi, à la bourse de Hewlett:
Un Lot de Terre situé rue d'Amour, entre les rues St. Antoine et Bagatelle [faub. Marigny,] ayant 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par J. Bacchus et de l'autre par J. Ferrand, avec les bâtisses y construits, consistant en une Maison basse briquetée entre poteaux, de deux grands appartemens, deux cabinets, une galerie et une cuisine de 2 chambres.
Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 15 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque. 15 mars

PAR DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu mercredi, le 16 de mars à midi, à la Bourse de Hewlett,
Une mulâtresse âgée de 28 ans, créole, bonne domestique, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, sachant un peu coiffer, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente pardevant Octave de Armas, not. pub. 1 mars

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu jeudi, 17 courant, à midi, à la Bourse de J Hewlett, *pour cause de départ*:
Une belle propriété, bien située au faubourg Montreuil dans l'ilet no. 3, faisant l'encoignure du second ilet du fleuve, avec les bâtisses, qui sont une maison de quatre appartemens et galerie ayant à peu près 30 pieds de large sur la rue Elmire sur 40 pieds à peu près de long, une cuisine de deux appartemens, une écurie, lieu d'aisance, puits etc, une partie de la cour se trouve carrelée, le tout construit depuis près de 18 mois, et sur un terrain de 63 pieds sur la rue Elmire et de 120 pieds sur la rue des Grands Hommes et ayant toujours été loués. Pour plus amples informations, voyez le plan qui se trouve déposé à la susdite Bourse.
Conditions: 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Acte de vente pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 mars—5

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu Samedi 19 du courant, à la Bourse de Hewlett:
Marie, âgée de 37 ans, cuisinière, patissière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.
Madeleine, âgée de 21 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse, pleinement garantie, avec sa fille Rosa, âgée de 7 mois.
Joseph, âgé de 19 ans, bon domestique de maison.
Ces esclaves sont tous garantis.
Conditions: Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant G. Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 mars—6

VENTE DE SYNDICS.
PAR PETER CENAS.
IL sera vendu samedi, 19 mars, à 10 heures du matin au magasin no. 9, rue de la Nouvelle Levée, entre les rues de la Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de la cour de district, dans et pour le premier district judiciaire de la Louisiane, et sous la direction de J. F. West, syndics des créanciers de Messrs. C. & A. Binney, les marchandises d'un magasin d'épiceries, esprits, vins, cafés, thé, sucre, tabac, cigarres, &c.
Conditions: Toutes sommes au dessous de $200, comptant; audessus, 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction. 8 mars—12

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu jeudi, 17 de mars 1836, à la Bourse de Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres,
15 *Terrains fesant face au Rail Road, rue des Français et Girod*, vis-à-vis la maison de Mr. Fréderich, le plan sera déposé à la Bourse.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale, les billets non payés à leur échéance porteront 10 pour cent jusqu'à parfait paiement.
Ces terrains à proximité de la ville sont très élevés dans un quartier charmant, ils ne peuvent qu'augmenter en raison de leur voisinage des affaires et recevront une nouvelle faveur par le projet de la continuation d'une branche du Rail Road de l'autre côté des lacs, où viendra se joindre les rails roads des Etats voisins.
De plus la hausse effective des propriétés de la ville et des fauxbourgs et la Banque des Citoyens doit nécessairement refouler la population dans cette belle plaine.
Les actes de vente chez Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession — 8 mars—8

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, Mercredi, 16 courant, par l'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, à leur magasin d'encan, No. 20 rue St. Louis, à midi précis, pour compte de qui il appartiendra:
90 Assortiment de Malles, avariés à bord du brick Lincoln, capt. Spear, dans sa traversée de New York.
Conditions:—Comptant. 15 mars

SUCCESSION SAULET.—Vente par le régistrer des testamens—Lundi 4 avril 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, à l'effet de procéder à un partage, et pour compte de la succession de feue dame Marie Therese Périer, veuve Thomas Saulet, la propriété suivante, savoir: Une langue de terre située sur les derrières du faubourg Saulet de cette ville, ayant mesure américaine, environ deux arpens vingt huit toises trois pieds huit pouces de face à la rue et Promenade, qui doit aboutir au bassin du canal de la Banque, et qui termine le faubourg Saulet, sur environ vingt huit arpens de profondeur, entre deux lignes qui vont en rétrécissant ladite portion de terre, de manière à lui donner environ un arpent quatorze toises et six pouces sur la ligne du fond, parallèles à la rue et promenade dont il s'agit ci-dessus, qui termine le faubourg Saulet, à laquelle profondeur se trouve, d'après les plans, une ligne prétendue des terres de M. B. Macarty; la dite portion de terre étant jusqu'à la ligne du fond d'une contenance superficielle d'environ soixante neuf arpens vingt huit toises neuf pieds; et à partir de ladite ligne du fond, ladite portion de terre continuant d'après les titres à courir en profondeur entre les deux lignes dont il s'agit ci-dessus, toujours en rétrécissant ladite portion de terre, qui se termine en pointe vers les fourches du bayou, conformément au plan dressé par Pilié, voyer, qui sera exposé à l'Arcade. La dite propriété est bornée d'un côté par les terres de M. White, et de l'autre par celles du Canal de la Banque.
Conditions de la vente: Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et qui seront divisés par coupons à la convenance des héritiers.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.